

# **INTRODUCTION lors de la conférence**

**du 15 septembre 2022**

## **MOBILISATION et ACTIONS**

L'association « ENVIRONNEMENT PATRIMOINE BOURG EYSINES EPBE se mobilise sur la protection du patrimoine du vieux bourg d'Eysines et sur l'environnement en général notamment contre les nuisances aériennes causées par l'aéroport de BORDEAUX MERIGNAC.

En 2022, notre association a organisé deux réunions publiques.

La toute-puissance de l'Etat, actionnaire majoritaire de la société aéroport de BORDEAUX MERIGNAC et celle de l'activité aéronautique en France favorisent la poursuite d'un développement économique, sans se soucier des conséquences environnementales pour les riverains de l'aéroport.

L'aéroport, initialement régional, a des ambitions à l'international, sans tenir compte du développement de l'urbanisation de la métropole de BORDEAUX.

Le trafic en 2019 avait atteint un pic considérable.

En 2022, l'aéroport annonce pour les années à venir, comme tous les aéroports, le doublement du trafic de 2019.

Nous devons relever la tête et contrer cet essor inenvisageable.

Le transport aérien, avec ses priviléges fiscaux, va-t-il rester un monde à part ou va-t-il rejoindre la dynamique de la transition écologique ?

**La région, le département, la chambre de commerce, BORDEAUX METROPOLE, et les communes de Mérignac et de Bordeaux, actionnaires minoritaires se doivent d'entrer dans la résistance.**

**Les citoyens doivent se mobiliser.**

**Nous souhaitons des actions concrètes et immédiates de la part de l'aéroport, de l'Etat, de la chambre de commerce, de la Métropole et des communes riveraines.**

**Nous ne pouvons plus nous contenter de promesses, d'annonces et d'engagements insuffisants.**

## **NOS ACTIONS PORTENT SUR :**

- Le maintien de la piste secondaire
- Le refus du doublement de la piste principale
- Le refus de l'agrandissement de l'aéroport
- Le plafonnement du trafic en dessous de celui 2019 (exemple : aéroport d'Amsterdam)
- La réduction des nuisances sonores
- La réduction des nuisances environnementales
- L'arrêt des vols de nuit par un couvre-feu de 22 heures à 6heures.
- La prise en charge et la mise en place par les communes, région, département, Bordeaux métropole de mesures du bruit indépendantes de celles de l'aéroport, réalisées par l'association nationale BRUITPARIF (exemple : Toulouse)
- La communication par l'aéroport, tous les trimestres, à EPBE des mesures : moyennes pondérées brutes avant modification par l'aéroport, sur le bruit en Lden (exemple : aéroport de ROISSY)
- La délocalisation de l'aéroport de BORDEAUX MERIGNAC (exemple : aéroport de LYON)